Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026
Date de convocation : 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt avril, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

Présents : Céline AZNAR, Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Daniel GAMEIRO, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, Cyrille MOTTET, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents :

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Composition

L'article 1650 -1 du code général des Impôts (C.G.I) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départementale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de 24 personnes pouvant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

M. le Maire propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, en qualité de commissaires :

Liste : Jérôme CHURLET, Danielle GUILLERMIN, Patrick BLANDENET, Alain LOMBARD, Nicolas GENEVOIS, Pascal COURVOISIER, Chantal DENIAU, Jacques TAVERNE, Christian TENAND, Kévin HOUZEAU, Christian CAILLE, Gilles MARET, Philippe BOURLY, Jean-Marc GUY, Patrick HEMERY, David PETITJEAN, Frédéric WALLE, Nicolas CLAIR, Raphaël FRISON, Jacqueline THEVENIN, Pierre GENTY, Annie BOUHOT, Annie GUILLERMIN, Céline AZNAR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la proposition de liste des commissaires, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

	Le maire	**La secrétaire de séance**
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		